



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Cinquième Commission

Point 114 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier
de l'Organisation des Nations Unies**

Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 51/243 du 15 septembre 1997, au paragraphe 6 de laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur l'acceptation de personnel fourni à titre gracieux visée au paragraphe 4 de la résolution, afin qu'elle puisse s'assurer que les dispositions de la résolution sont respectées. Le premier rapport trimestriel portant sur la période allant de l'adoption de la résolution 51/243 jusqu'au 30 septembre 1997 a été inclus en tant que section II d'un rapport précédent du Secrétaire général (A/52/709 et Corr.1) présenté les 4 et 9 décembre 1997. Le deuxième rapport trimestriel portant sur la période du 1er octobre au 31 décembre 1997 a été présenté le 10 mars 1998 (A/C.5/52/43). Le présent rapport couvre la période du 1er janvier au 31 mars 1998.

2. Au cours de cette période, 33 nouveaux membres du personnel fourni à titre gracieux de type II ont commencé à exercer leurs fonctions, comme indiqué dans le tableau ci-après. Durant la même période, l'affectation de 43 membres du personnel de même catégorie a pris fin.

<i>Département/Bureau</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Date d'entrée en fonctions</i>	<i>Date d'expiration de l'engagement</i>
Département des opérations de maintien de la paix (5 personnes)	Officier de l'approvisionnement	Autriche	Ce personnel fourni à titre gracieux exécute des fonctions logistiques spécialisées pour l'appui et la planification des opérations de maintien de la paix et autres missions sur le terrain.	20 janvier 1998- 2 mars 1998	31 décembre 1998- 2 février 1999
	Logisticiens (2)	Australie (2)			
	Officier du contrôle des mouvements	Argentine			
	Officier planificateur	Namibie			
Commission économique pour l'Europe (1 personne)	Attaché de recherche	Hongrie	Établit une analyse approfondie des systèmes législatifs et statistiques relatifs aux moyennes entreprises des pays en transition d'Europe.	15 février 1998	30 mai 1998
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (10 personnes)	Enquêteurs	Canada (2)	Mènent des enquêtes pour le Bureau du Procureur afin d'instruire les procès.	2 février 1998- 16 mars 1998	30 juin 1998
		Norvège (2)			
		Pays-Bas			
		Royaume-Uni (3)			
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2 personnes)	Conseillers juridiques	États-Unis d'Amérique (2)	Fournissent des conseils juridiques au Bureau du Procureur afin d'instruire les procès.	3 février 1998- 18 février 1998	30 juin 1998
		Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (4 personnes)	Assistants juridiques	Autriche	Fournissent une assistance juridique au Bureau du Procureur afin d'instruire les procès.
Belgique					
Nigéria					
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2 personnes)	Traducteurs	Royaume-Uni	Traduisent de la documentation relative aux affaires dont est saisi le Tribunal.	23 mars 1998- 30 mars 1998	30 juin 1998
		Suisse (2)			
Tribunal pénal international pour le Rwanda (8 personnes)	Enquêteurs	Pays-Bas (7)	Mènent des enquêtes sur le terrain pour le Bureau du Procureur afin d'instruire les procès	3 janvier 1998- 19 février 1998	4 juin 1998- 30 juin 1998
		Suisse			
Tribunal pénal international pour le Rwanda (1 personne)	Juriste hors classe	Danemark	Fournit des services juridiques à la Division du Greffe et une assistance juridique aux juges et au Greffier	6 janvier 1998	30 juin 1998

3. Au Département des opérations de maintien de la paix, les cinq membres du personnel fourni à titre gracieux (type II) qui sont entrés en fonctions au cours du premier trimestre de 1998 ont été acceptés en vue de fournir des compétences très spécialisées en matière de logistique, de contrôle des mouvements, de planification et d'approvisionnement, qui faisaient alors défaut au Secrétariat.

4. Au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 10 membres du personnel fourni à titre gracieux (type II) sont entrés en fonctions en qualité d'enquêteurs, 2 en qualité de conseillers juridiques, 4 en qualité d'assistants juridiques et 2 en qualité de traducteurs. Ce personnel fourni à titre gracieux a été accepté afin de permettre au Tribunal d'assurer efficacement, notamment par rapport aux coûts, l'instruction des affaires dont le Tribunal était saisi, en attendant l'achèvement des procédures de recrutement visant à pourvoir les postes approuvés par l'Assemblée générale dans le budget du Tribunal. L'affectation de ce personnel fourni à titre gracieux prendra fin le 30 juin 1998.

5. Au Tribunal pénal international pour le Rwanda, huit enquêteurs assument des fonctions d'enquête spécialisées au sein des diverses équipes d'enquête. Les enquêteurs sont chargés de mener des enquêtes sur le terrain, de rassembler des éléments de preuve dans le monde entier, d'obtenir des dépositions de témoins, d'interroger les suspects, d'appréhender les suspects ou les inculpés et d'escorter les inculpés au quartier pénitentiaire. Des détachements spéciaux seront créés pour s'occuper de missions sensibles, concernant notamment la prise

en charge des témoins ou les suspects. Le juriste hors classe fournit des conseils juridiques au Greffier, aux juges et aux attachés de recherche juridique du Greffe. Les compétences voulues faisaient alors défaut au Secrétariat. Ce personnel fourni à titre gracieux a permis au Tribunal d'assurer l'instruction des affaires dont il était saisi en attendant l'achèvement des procédures de recrutement visant à pourvoir les postes approuvés par l'Assemblée générale dans le budget du Tribunal. L'affectation de ce personnel prendra fin le 30 juin 1998.
